Lorsque les pauvres sont évincés de l'économie, il importe de relever le niveau de vie

Migration de la main-d'œuvre : perspective du Congrès du travail du Canada, février 2009

Contexte mondial

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) estime à 200 millions le nombre de travailleurs migrants.
- De ce nombre, près de 90 millions de personnes font partie de la population active.
- La moitié environ est constituée de femmes.
- La Banque mondiale estime que les transferts d'argent des travailleurs migrants représentent 232 milliards de dollars par année.

Travailleurs migrants

Si l'on devait réunir tous les travailleurs migrants dans un seul pays, soit les 200 millions de personnes selon les estimations, alors ce pays ferait partie des cinq pays les plus populeux du monde après la Chine, l'Inde, les États-Unis d'Amérique et l'Indonésie, et il se classerait devant le Brésil, la Russie et le Pakistan.

Devrais-je rester ou partir?



Programme du gouvernement conservateur

"Help Wanted' signs are everywhere, When it starts to affect our ability to go to Tim Hortons and get a double-double, it ceases to be a laughing matter."



Principaux changements au programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du Canada depuis 2006

- Ami des employeurs « Comment obtenir votre guide TET ».
- Plus d'argent et de personnel, ce qui représente 84 millions de dollars.
- Toutes les catégories d'emploi sont maintenant admissibles aux importations de travailleurs étrangers temporaires (TET).
- Aucun outils significatifs de conformité, de surveillance et de mise en œuvre pour protéger les travailleurs migrants.

Secteurs faisant appel aux travailleurs migrants

- Programme des aides familiaux résidants
- Programme des travailleurs agricoles saisonniers
- Projet pilote sur les travailleurs peu qualifiés (secteurs de la vente au détail, des services et de l'entreposage)
- Main-d'œuvre pour le transport par camion
- ELMO (Comité européen des constructeurs de matériel de blanchisserie et de nettoyage à sec) (secteurs de la construction, de l'hébergement et de l'industrie des services)
- Bientôt dans tous les domaines d'emploi...

Nombre de TET au Canada

1996	2005	2007
70 000	99 000	200 000
		et plus

Est-ce que les pénuries de maind'œuvre sont réelles?

- « Le marché du travail canadien est actuellement en bonne santé et on s'attend à cette situation persiste au cours de la prochaine décennie ».
- « Aucune pénurie générale de main-d'œuvre n'est attendue au cours des dix prochaines années ».

Source: RHDCC, octobre 2006

Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie

Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)

Rapport du RSDCC, octobre 2006

« [...] la forte croissance de la demande dans les professions hautement qualifiées [...] a été adéquatement satisfaite par la hausse de l'offre de travailleurs qualifiés. En effet, les salaires réels par niveau de compétence relatifs à la moyenne sont demeurés assez constants depuis 1997 (ce qui porte à croire qu'il n'y aurait) pas de déséquilibres significatifs entre l'offre de main-d'œuvre qualifiée et la demande des employeurs parmi les différents niveaux de compétence. »

Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)

Rapport du RSDCC, octobre 2006

« [...] une forte proportion des personnes qui ont fait des études postsecondaires se trouve dans des professions nécessitant peu de compétences. La proportion des travailleurs ayant une formation universitaire qui occupe une profession nécessitant peu de compétences a augmenté, passant de 12 % en 1990 à environ 17 % en 2005, ce qui porte à croire qu'il pourrait y avoir une surabondance de diplômés universitaires. »

Notions de base sur les TET: comment fonctionne le programme?

- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Développement des compétences Canada (RHDCC) et Service Canada.
- L'employeur dépose une demande pour obtenir un avis relatif au marché du travail (AMT).
- RHDCC et Service Canada analysent les demandes des employeurs et ils émettent par la suite un avis relatif au marché du travail (AMT) selon la décision positive ou négative.
- Service Canada détermine « le salaire minimum ».
- L'employeur doit mentionner qu'il a tenté d'embaucher des travailleurs au Canada.

Grand programme et seulement quelques règles

- L'employeur doit préciser qu'il a tenté d'embaucher la maind'œuvre au Canada.
- Il ne doit y avoir aucun litige relatif à l'emploi.
- Le travailleurs étrangers doivent occuper un poste pour lequel il existe une pénurie de main-d'œuvre reconnue.
- Le programme permettra de créer de nouveaux emplois pour les Canadiens.
- Il y aura transfert des compétences.

« Programme axé sur l'employeur »

Immigration Canada émet les visas et travaille avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

 Confie le travailleur à l'employeur les yeux fermés.

Programmes concernant les TET : une recette pour l'exploitation et l'infériorité?

En 2006, 40 travailleurs de métier étrangers et qualifiés qui travaillaient à la nouvelle voie de liaison rapide entre l'aéroport de Richmond et la ville de Vancouver ont déposé une plainte à la Commission des relations de travail de la C.-B., indiquant qu'ils avaient été attirés au Canada par des offres d'emploi qui n'ont jamais été respectées.

SELI et le cas du projet RAV de Vancouver

- 2006 : Les employeurs ont confisqué les visas des travailleurs à leur arrivée au Canada et ils ont été payés beaucoup moins que le salaire minimum.
- Les travailleurs étrangers temporaires du secteur de la construction recevaient moins de 5 \$ l'heure pour l'excavation du tunnel, dans le cadre du nouveau projet de transport en commun rapide entre l'aéroport de Richmond et la ville de Vancouver évalué à 1,7 milliard de dollars.

Le cas du projet RAV ...prochaine étape

Le 2 décembre 2008 : Le Tribunal des droits de la personne de la C.-B. a reconnu la présence d'une discrimination systémique et il a déclaré que l'employeur était coupable de coercition et d'intimidation à l'endroit des travailleurs étrangers temporaires qui ont demandé justice et équité.

AdvoCare : veiller sur les aînés ou sur les affaires?

- En 2006, Park Place Seniors Living Ltd a mis à pied soixante-dix aides-soignants syndiqués à l'emploi de l'entreprise depuis nombre d'années et qui avait un salaire se situant à un peu plus de 20 \$ l'heure.
- La direction a embauché une entreprise du secteur privé, AdvoCare, pour assurer la prestation des services de santé aux 149 résidants de l'établissement. AdvoCare a ainsi pu réduire les salaires à 14 ou 15 \$ l'heure.
- AdvoCare a aussi énormément réduit les avantages sociaux, éliminant les congés de maladie, les prestations d'invalidité de longue durée, les vacances payées et les rentes de retraite dont bénéficiaient auparavant les travailleurs syndiqués.

AdvoCare : veiller sur les aînés ou sur les affaires?

- Les travailleurs syndiqués ont refusé d'accepter la réduction de salaire et les avantages sociaux en moins.
- AdvoCare a fait état d'une « pénurie de main-d'œuvre » lors du dépôt de sa demande d'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans le cadre du PTET du gouvernement.
- RHDCC a émis un avis sur le marché du travail (AMT) favorable et AdvoCare a pu embaucher des travailleurs étrangers temporaires pour pourvoir les postes d'aidessoignants.

Le cas de 11 Philippins

- En 2007, un pourvoyeur de main-d'œuvre situé à Burlington a fait venir des travailleurs qualifiés des Philippines (plombier et soudeurs) pour travailler en Ontario à 23 \$ l'heure.
- Le pourvoyeur a admis que les emplois n'existaient pas vraiment, mais qu'il avait tout de même réussi à obtenir un AMT favorable et des visas pour les travailleurs.
- Les 11 Philippins ont reçu chacun une facture de 10 000 \$US en frais.

Le cas de 11 Philippins

- Onze travailleurs ont obtenu un contrat de soustraitance pour accomplir les tâches d'un travail nécessitant peu de qualifications dans une usine d'embouteillage d'eau à Barrie.
- On leur a dit qu'ils recevraient 14 \$ l'heure, mais ils n'ont rien touché pendant plus de deux mois.
- Comme ils étaient affamés et désespérés, l'employeur leur a versé 800 \$ chacun pour les deux mois de travail et il les a menacés d'expulsion s'ils continuaient à se plaindre.

Can-Mex, entrepreneurs : déclaration de travailleurs migrants temporaires

- L'employeur possède un tempérament violent, allant même jusqu'à menacer les travailleurs avec un couteau.
- Les travailleurs sont amenés dans un lieu de travail éloigné où ils sont hébergés dans un pavillondortoir de deux pièces (surpeuplé), sans salle de bains ni salle de lavage et où on ne leur fournit que deux repas par jour, tout en leur indiquant qu'ils ne seront pas payés pour les jours où ils ne travaillent pas.

Alberta Federation of Labour (AFL); Projet de défense des intérêts :

- D'avril à octobre 2007, l'AFL a engagé un avocat spécial pour aider les travailleurs temporaires en Alberta.
- En seulement six mois, près de 1 500 travailleurs temporaires ont demandé de l'aide et plus de 120 dossiers ont été créés.
- Voici un aperçu des situations qu'ils ont vécues en tant que travailleurs...

Salaires et conditions de travail

La majorité des cas étaient liés aux conditions de travail : des salaires inférieurs à ceux promis, des emplois totalement différents de ce qui leur avait été promis, des emplois inexistants à l'arrivée, des demandes pour accomplir des services personnels inappropriés, des attitudes racistes, et des menaces d'expulsion et d'emprisonnement

Pourvoyeurs

Parmi les plaintes déposées, près de cent concernaient des pourvoyeurs. Les plaintes touchaient notamment la facturation de frais illégaux (3 000 \$ à 10 000 \$), des déclarations trompeuses à propos des emplois et de fausses promesses liées à la citoyenneté.

Hébergement:

 Le tiers des demandes d'aide des travailleurs concernaient l'hébergement.
Les employeurs doivent fournir un logement aux travailleurs peu qualifiés.
Problèmes types : logement en mauvais été et coût de location excessif (4 000 \$ à 6 000 \$ par mois par logement)

Certification en commerce

Les travailleurs temporaires travaillant dans le domaine du commerce ne reçoivent pas l'aide nécessaire de leurs employeurs pour l'examen d'évaluation des compétences pour les métiers du programme « Sceau rouge », dont ils ont besoin pour continuer à travailler.

